

Précis de légendes préhistoriques et couleurs à employer pour l'exécution de cartes archéologiques

par M. Lucien DURSIN.

Depuis nombre d'années, les Sociétés savantes et en particulier le bureau des différents congrès organisés par la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, ont émis le vœu de l'exécution de cartes archéologique à légendes internationales consignant les recherches préhistoriques et protohistoriques.

La destination de ces cartes est complexe, elles doivent non seulement consigner les points précis où des découvertes ont été faites et permettre de constater les résultats acquis, mais elles doivent également montrer la position préférée des peuples préhistoriques, la succession d'habitats en un même lieu de peuplades à degrés de civilisation différents et, finalement, marquer la transformation fréquente de ces stations préhistoriques en villas, camps et châteaux forts, noyaux des premiers villages et villes de la période historique.

Les constatations à tirer de ces cartes archéologiques sont considérables car elles doivent permettre d'extraire de la synthèse de ces documents des déductions sur les grands problèmes de la préhistoire en connexion avec la géographie humaine ; les raisons des groupements humains aux diverses époques, les grandes voies de migrations, l'aire de dispersion des civilisations antiques et l'influence des conditions géographiques et géologiques sur la densité des populations.

L'importance de la constitution de pareilles cartes est si flagrante que nous voyons déjà, il y a près de cent ans, en 1842, l'Académie Royale des Sciences décider de la publication d'une carte archéologique de Belgique. L'exécution en fut confiée au professeur ROULEZ de Gand, elle ne fut jamais achevée.

En 1871, VAN DER MALEN dressa une carte archéologique de Belgique, mais les signes employés par lui ne pouvaient être adoptés d'une manière générale et surtout l'échelle étant beaucoup trop petite, les signes durent être placés les uns à côté des autres sans indication précise du point où les découvertes avaient été faites.

Dans tous les pays s'occupant de préhistoire la nécessité se fit sentir d'établir des cartes archéologiques groupant les renseignements connus sur la prime occupation régionale. En 1871, le Congrès d'Archéologie préhistorique de Bologne pose la question de la constitution d'une légende internationale pour les cartes paléontologiques, précisant que, pour qu'ils deviennent aussi utiles que possibles, les signes à employer devront être les mêmes pour toutes les cartes de manière qu'on puisse les lire partout quel que soit leur pays d'origine.

Le préhistorien français ERNEST CHANTRE, étudia spécialement cette question et présenta un projet au Congrès International de Stockholm en 1874 (2). Cette proposition fut prise en considération et une commission composée de douze membres représentant officiellement onze nations différentes (dont DUPONT pour la Belgique) fut nommée pour s'en occuper.

Cette commission délégua son travail à une sous-commission composée d'Ernest Chantre et de Gabriel de Mortillet et un tableau de signes conventionnels fut dressé, soumis au Congrès suivant, à Budapest, et adopté.

Malgré ces données exactes nous voyons une nouvelle carte archéologique de Belgique, publiée en 1877 par VAN DESSEL (2) présenter plusieurs défauts, l'échelle était trop petite, les points de trouvaille n'étaient pas assez précis et les signes employés défectueux.

Ce n'est qu'en 1885, lors de la première session à Anvers de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, venant d'être créée afin de grouper les recherches des différentes sociétés archéologiques, que fut émis par le Dr. V. JACQUES (5) le vœu de dresser une carte préhistorique du pays au moyen des signes conventionnels internationaux.

Lors du deuxième Congrès de la Fédération tenu, en 1886 à Namur, la Société Archéologique de cette ville soumit un projet de carte archéologique de la province de Namur qui fut peu goûté, son usage par suite d'annotations au moyen d'initiales de mots français ne pouvant être que d'usage local (6).

Vers la même époque, Marcel DE PUYDT et LOHEST (7) avaient fait une tentative similaire pour la région comprise entre Namur et Visé, mais les points de leurs explorations étaient reportés sur une carte au 1/320.000 échelle beaucoup trop réduite pour une carte de travail.

Le Dr. V. JACQUES que nous pouvons considérer comme étant le promoteur de la cartographie préhistorique en Belgique insista énergiquement, lors du Congrès de Namur, pour l'adoption des signes conventionnels de Chantre et pour leur emploi dans la confection des cartes.

Enfin, au III^e Congrès de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, tenu à Bruges en 1887 (8) on convint que le travail pour l'établissement d'une carte d'ensemble était trop considérable pour une

seule société ou un seul auteur, l'on y discuta judicieusement sur les moyens pratiques de l'exécuter et le vœu suivant sortit des débats :

1) Adoption des signes internationaux de Chantre.

2) Invitation aux Sociétés Archéologiques locales de reporter sur une seule carte à l'échelle de 1/40.000 les croquis de cartes signalant les points de découvertes particulières de leurs membres.

3) Reporter toutes les indications de cartes régionales au 1/40.000 sur une carte d'ensemble, à l'échelle de 1/160.00, en séparant ces indications de manière à établir une carte spéciale pour chaque époque.

A la suite de cet appel, il y eut un moment d'émulation entre les différentes sociétés archéologiques du pays.

Le 31 octobre 1887, la Société d'Anthropologie de Bruxelles émit le vœu de voir « dresser la carte préhistorique d'une partie de la Belgique » (9) M^r Delvaux y répondit par la publication de son travail intitulé « Essai d'une carte anthropologique préhistorique de Belgique à l'échelle de 1/20.000, étudiant la région de Flobecq et Renaix » (10) première carte établie au moyen des signes conventionnels internationaux, aux couleurs différant pour les points de découvertes de chaque époque. (11).

De plus, en 1890, le baron de Loë et E. de Munck, présentèrent à la Société Archéologique de Bruxelles (12) leur : « Essai d'une carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons ». cette carte est établie à l'échelle de 1/40.000, suffisamment grande pour y multiplier les indications et préciser les lieux de découvertes. La nature des gisements et stations est renseignée au moyen de la légende internationale chantre complétée pour l'indication des différentes époques par les couleurs complémentaires suivantes :

époque paléolithique	vert
néolithique	rouge
celtique ou gauloise	noir
belgo-romaine	violet
germano-belge	jaune
franque	bleu

Très complète et très nette, malgré l'abondance de détails qu'elle renferme, la carte de MM. le baron de Loë, de Munck constitue le type idéal de la carte préhistorique régionale.

Ces essais sont des plus intéressants et constituent un modèle de genre devant retenir notre attention. L'établissement de pareilles cartes sont à la base de constitution de cartes d'ensemble des époques successives et de celles renseignant l'aire de dispersion des différentes industries, lesquelles permettront d'orienter la science préhistorique dans des recherches et déductions nouvelles sur les grands problèmes de l'humanité primitive.

Depuis ce moment d'émulation louable nous ne voyons plus paraître aucune nouvelle carte archéologique régionale et sur les 72 cartes au 1/40.000 qui constituent l'ensemble cartographique de la Belgique nous en restons aux deux essais de MM. Delvaux, carte partielle 30 — planchette 5, au 1/20.000, de Renaix-Flobecq, et de MM. le baron de Loë et de Munck, carte N° 45 au 1/40.000, de Mons.

Avouons que depuis 1890 d'autres travaux dans le même ordre de recherches auraient dû se produire d'autant plus que notre XX^{ème} Siècle s'inscrit comme une ère du développement de la science synthétique et de l'application intense des découvertes scientifiques.

L'importance reconnue récemment aux ouvrages d'anthropogéographie, science innovée par Vidal de la Blache et par Brunhès, et l'utilité hautement scientifique que le professeur Des Marez reconnaissait, lors du récent Congrès de Géographie, à la constitution des cartes préhistoriques nous incitent à préparer plusieurs cartes régionales du pays.

Dès le début de nos recherches en vue de ce travail, nous nous sommes trouvés arrêtés par certaines lacunes dans le système de signes Chantre. Lacunes compréhensibles quand on conçoit que depuis 1875, date de l'adoption de cette légende préhistorique internationale, de nombreuses découvertes de tout premier ordre sont venues éclairer de nombreux problèmes de la préhistoire.

Depuis cinquante ans les découvertes des industries diverses du méso-lithique (l'Azilien, le Tardenoisien, l'Omalien et le Campignien) l'importance reconnue aux découvertes de fonds de cabanes, voies antiques, gués, pilotis anciens, etc., exigent une mise à jour et des compléments au tableau des signes conventionnels de Chantre.

En plus des compléments que nous relevons déjà dans des ouvrages officiels français (13 et 14) nous proposons plusieurs nouvelles ajoutés, ainsi que l'emploi de couleurs plus rationnelles pour le tracé des gisements des différentes époques.

Nous divisons notre proposition de modifications et compléments en cinq groupes ;

- 1) les signes complémentaires relatifs à l'âge surmontant les signes désignant la nature du point archéologique.
- 2) couleurs désignant l'âge, à employer pour le tracé des signes conventionnels.
- 3) signes conventionnels complémentaires.
- 4) dénominations devant parfaire le tableau des signes conventionnels.
- 5) nécessité de faire suivre d'un chiffre-report, les points archéologiques renseignés sur les cartes.

1) SIGNES COMPLÉMENTAIRES RELATIFS A L'AGE
SURMONTANT LES SIGNES DÉSIGNANT LA NATURE
DU POINT ARCHÉOLOGIQUE

Le tableau de la légende préhistorique internationale ne renseigne que quatre compléments d'âge ;

		COULEURS
↑	Age de la pierre paléolithique	jaune-brun
↑	Age de la pierre néolithique	vert
✕	Age du bronze	rouge
⊥	Age du fer	bleu

Ces signes sont très mnémoniques, allant, comme les civilisations qu'ils prétendent représenter, du simple au composé.

Toutefois, s'ils pouvaient suffire il y a cinquante ans, il n'en est plus de même alors que de nouvelles découvertes et des fouilles menées plus scientifiquement ont comblé bien des lacunes.

Si dans l'état actuel de nos connaissances le problème de l'hiatus ne peut encore être considéré comme intégralement résolu, les découvertes faites depuis 1830 ont peu à peu fait abandonner les théories exclusives qui prétendaient expliquer la brusque apparition du néolithique en Europe et l'anéantissement des races indigènes du paléolithique par l'irruption soudaine d'envahisseurs orientaux et méridoniaux.

Ces théories absolues ont été controuvées par la découverte de différentes cultures à industries propres, intercalées entre le paléolithique et le néolithique lesquelles ont donné un sens étendu à la dénomination de période mésolithique comprenant : l'Azilien, découvert par Piette, dans la Grotte du Mas d'Azil en 1891/1892-et étudié par le professeur Boule et l'Abbé Breuil, le Swidérien et le Schwalogolobowitzien étudiés par Kostrzewski, en Pologne, et la culture de Lingby.

Le Tardenoisien, étudié par De Mortillet et Octobon, trouvé en position stratigraphique en Hongrie à Ofnet, en France, par Coulonge, à Sauveterre la Lémance, et dont nous retrouvons des stations sur toute l'étendue de notre pays.

L'Omaïen, ou industrie des fonds de cabane révélé par Marcel De Puydt, étudié par lui et ses élèves Hamal-Nandrin et Servais et dont nous trouvons de nombreux gisements dans le pays de Liège et en Limbourg.

Le Campignien, dont l'existence fut renseignée dès 1886 par Salmon et dont la connaissance se développa en suite aux recherches qu'il fit en

1898/1900 avec d'Ault du Mesnil et Capitan. Le Campignien est représenté aussi bien dans notre pays qu'en Scandinavie où Sophus Muller l'étudia dès 1890.

Les industries du mésolithique sont actuellement trop bien connues et trop facilement identifiables pour que l'on puisse encore placer leurs gisements, soit sous le signe du paléolithique, soit sous celui du néolithique, tel qu'on le faisait il y a cinquante ans.

De même l'âge du fer ne peut plus être considéré comme un tout homogène. La découverte des nécropoles d'Hallstatt en Autriche et de la Tène (Suisse) en 1874, étudiée à fond par Tischler en 1885, de celles de la Marne (France) et l'étude approfondie des trouvailles faites depuis ont permis de subdiviser l'âge du fer en différentes périodes; la nécessité d'un scindement du signe unique pour l'âge du fer, se fait donc sentir.

L'importance des vestiges laissés par la conquête et l'occupation romaine, la durée de cette dernière, l'influence que Rome a jouée sur la culture des peuples qu'elle a subjugués, justifient également l'emploi d'un signe spécial pour cette période.

Enfin, quoique avec les Francs nous touchions à l'époque historique, l'étude de leurs vestiges est encore comprise dans la protohistoire et ce serait faire preuve d'un esprit rétrograde que d'en encore marquer sous le signe de l'âge du fer des découvertes de la période franque.

En conséquence nous proposons, d'accord avec le baron de Loë, qui utilise déjà ces signes, les compléments suivants :

↑	âge de la pierre paléolithique
↑ ↑	» » mésolithique
↑	» » néolithique
↑ ↑	âge du bronze
↑ ↑	âge du fer, période indéterminée
↑ ↑	» » » période de Halstatt
↑ ↑	» » » période de la Tène
↑ ↑	période romaine
↑ ↑	période franque

2) COULEURS DÉSIGNANT L'AGE EMPLOYÉES POUR LE TRACÉ DES SIGNES

Il pourrait sembler à première vue que l'utilisation de signes relatifs à l'âge fait double emploi avec l'usage d'une couleur caractérisant l'époque d'une découverte. Il n'en est pas ainsi.

Alors que seuls des signes-compléments en noir peuvent servir dans l'impression de cartes préhistoriques partielles ou d'intérêt particulier, l'emploi de couleurs offre, pour des cartes manuscrites et des cartes d'ensemble, les avantages suivants :

- 1) éviter la complication des signes.
- 2) lecture bien plus facile au premier coup d'œil.
- 3) présenter à l'esprit des vues d'ensemble.
- 4) permettre des déductions rapides sur l'aire de dispersion de chaque industrie et sur les voies de communication.
- 5) faire mieux ressortir l'importance archéologique d'une carte et éviter au regard de s'arrêter aux modifications de la topographie moderne de cartes exécutées exclusivement en noir.

Le tableau de Chantre renseignait quatre couleurs que nous avons indiquées plus haut et qui s'appliquaient aux

âge de la pierre paléolithique	jaune-brun,
à celui de la pierre néolithique.	vert.
à l'âge du bronze	rouge.
et à celui du fer	bleu.

Ce choix se basait sur les raisons suivantes : l'emploi de la couleur jaune qui se voyait avec le plus de difficulté à la lumière artificielle, était réservé à l'âge paléolithique dont les restes sont aussi les moins répandus.

Le vert se voyant très bien, était réservé au néolithique qui avait laissé des traces plus nombreuses.

Le rouge et le bleu, étant employés par les Egyptiens pour représenter sur les monuments les objets en bronze et en fer, l'emploi de ces couleurs semblait tout indiqué.

Ces couleurs simples et claires, et suffisantes pour l'époque ont été adoptées et employées couramment et nous voyons la carte de Renaix / Flobecq, de E. Delvaux (10) éclaircie au moyen de ces couleurs.

Toutefois, dès 1890, M.M. le baron de Loë et E. de Munck ont pu juger de l'insuffisance de celles-ci et nous voyons leur carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons (12) devenir particulièrement intéressante par l'emploi d'une coloration plus variée :

vert		pour l'époque paléolithique
rouge	»	» néolithique
noir	»	» celtique ou gauloise
violet	»	» belgo-romaine
jaune	»	» germano- belge
bleu	»	» franque

Ces couleurs tranchantes et faciles à distinguer nous ont semblé mieux répondre aux exigences d'une carte d'ensemble englobant toutes les périodes d'occupation.

En adoptant les signes complémentaires relatifs à l'âge renseignés dans l'alinéa précédent, il s'agit de trouver des couleurs équivalentes pour chacun d'eux, tout en n'employant que des couleurs nettes, facilement obtenables dans le commerce et ayant pour autant que cela se puisse, un sens mnémotechnique.

Dans ce dernier ordre d'idées, nous trouvons que les couleurs orange et bleu clair semblent tout indiquées pour les âges du bronze et du fer. Le violet, couleur composée et bien tranchante paraît désignée pour marquer la période d'amalgamation belgo-romaine, elle est de plus particulièrement apte à faire ressortir le réseau routier qu'ont laissé les envahisseurs. Le rouge, couleur que l'on trouve aisément dans le commerce, nous semble réservée aux nombreuses découvertes du néolithique. Le jaune-brun, renseignerait les découvertes des industries mésolithiques en mi-surface dans le limon brun ou le sable jaune. Enfin le vert serait utilisé pour le paléolithique tel que nous le voyons dans la carte du baron de Loë et E. de Munck.

Resterait pour la période franque le gris, qui serait une couleur très représentative des temps barbares succédant à la civilisation romaine, mais elle présente pour les cartes manuscrites l'inconvénient de ne pas pouvoir s'obtenir en encre.

Il resterait à adopter pour la période franque, un moyen terme, le noir, dans les cartes manuscrites et le bleu-foncé dans les impressions, quitte à faire imprimer les cartes en bistre ou en gris, tel que cela a d'ailleurs été préconisé pendant la guerre 1914-1918 pour les cartes à petite échelle des champs d'opérations militaires.

D'où le tableau suivant :	période paléolithique.	VERT
	» méolithique.	JAUNE-BRUN
	» néolithique	ROUGE
Ages du cuivre et du bronze.		ORANGE
Age du fer, indéterminé		} BLEU-CLAIR
» » » Hallstatt		
» » » La Tène		
Période romaine		VIOLET
Période franque		BLEU-FONCE

de préférence sur impression de cartes en bistre ou en gris.

3) SIGNES CONVENTIONNELS SUPPLÉMENTAIRES



Les nombreux *fonds de cabanes* Omaliens révélés dès 1889 sur les territoires des communes de Latinne, Tourinne, les Waleffes, Vaux-en-Borset, Omal, Jeneffe, Verlaine, Bassenge, etc. réclament un signe spécial.

Le signe actuellement employé pour mardelle (nom donné aux fonds de cabanes dans certaines parties de la France) nous semble tout indiqué, avec toutefois, pour désigner le foyer l'adjonction d'un signe horizontal à l'intérieur de l'arc.



Les nombreuses *pirogues* anciennes découvertes en Suisse, en France, en Scandinavie et en Belgique, notamment à Austruweel et à Neckerspoel sont d'un intérêt assez spécial pour exiger un signe conventionnel. Nous proposons le radical tumulus renversé (les pointes relevées en croissant).



Outre les palafittes l'on retrouve assez fréquemment des *pilotis* ou *pieux* anciens déterminant d'anciens endiguements ou têtes de pont rudimentaires. Nous proposons le signe mnémonique déjà employé pour les palafittes avec suppression de la barre horizontale, ceci afin d'éviter toute confusion.



Dans le tracé des routes antiques il arrive souvent que la voie traverse la rivière à un endroit autrefois guéable. La découverte de clous votifs à certains endroits d'une rivière font également supposer l'existence d'un *gué*. Ces découvertes nous semblent être suffisamment importantes pour exiger la création du signe de passage avec ponctuation de chaque côté de la rive de l'endroit de départ.

4) DÉNOMINATION DEVANT COMPLÉTER LE TABLEAU DES SIGNES CONVENTIONNELS

Afin d'arriver à une compréhension complète de tous les signes Chantre, nous croyons utile de compléter la dénomination de quelques signes ;

1) RIPAGES — DRAGUAGES — STATIONS SUBMERGÉES

Les découvertes faites lors de rectification des rives, lors des draguages ou par suite de découvertes de stations submergées, seront indiquées par les signes



trouaille d'objets isolés



» d'objets réunis



» de station

ces signes devant être placés à l'endroit submergé.

2) PUIES ANTIQUES

Ceux-ci seront indiqués par le signe proposé par le D^r Marcel BAUDOUIN pour « Fontaine », soit un cercle d'un diamètre de 3 m/m.

3) GALERIE D'EXTRACTION DE SILEX

par le le signe HUE désigné par « exploitation avec industrie préhistorique. »

4) MARCHET

par le signe Chantre pour « tumulus, tombelle. »

5) NÉCESSITÉ DE FAIRE SUIVRE D'UN CHIFFRE
REPORT L'ANNOTATION DE POINTS DE DÉCOUVERTES
ARCHÉOLOGIQUES

Il n'est que trop souvent à déplorer que des essais de cartes préhistoriques ne renseignent à côté du signe explicatif du gisement un numéro de report figurant dans la notice explicative et bibliographique accompagnant la présentation de la carte.

Le seul exemple que nous connaissons où l'indication des stations, tombelles, lieux de découvertes d'objets isolés, etc. ait été accompagnée d'un chiffre-report est celui de la carte de Flobecq du commandant Delvaux.

Cette manière de présenter une carte archéologique rend sa compréhension tellement claire que nous croyons utile de conseiller l'emploi général de chiffres-report pour la constitution des cartes archéologiques régionales.

Afin d'éviter la confusion dans les chiffres, il serait désirable d'ajouter à la droite du signe indiquant la nature et l'âge de la découverte le numéro de carte de l'Institut cartographique militaire belge, à l'échelle du 1/40.000 avec, à sa suite, le numéro de la planchette au 1/20.000 dans laquelle se trouve la station décrite.










Cet exposé des différentes propositions que nous aimerions voir adopter tend à compléter et à faciliter le travail de la constitution des cartes archéologiques de la Belgique.

Ce n'est qu'après avoir commencé à nous livrer à ce dernier travail que nous nous sommes rendus compte de certaines lacunes dans la légende préhistorique et que, dans le doute où nous étions de l'emploi des signes et couleurs relatifs à l'âge, nous avons voulu consulter de plus expérimentés que nous, afin qu'ils arrêtent un tableau définitif des signes et couleurs à utiliser.





Ce n'est qu'après votre décision et approbation complète que nous pourrons, en toute quiétude nous consacrer à la mise au point de notre projet de constituer différentes cartes archéologiques de régions belges.

Nous recueillerons avec une réelle gratitude les observations de nos collègues et nous espérons qu'ils voudront ainsi collaborer à notre œuvre.

PROPOSITION DE LÉGENDES PRÉHISTORIQUES
ET COULEURS A EMPLOYER POUR L'EXÉCUTION
DE CARTES ARCHÉOLOGIQUES

1) Signes :	Période :	2) Couleurs :
	paléolithique	vert
	mésolithique	jaune-brun
	néolithique	rouge
	du cuivre et bronze	orange
	du fer, indéterminé	} bleu clair
	du fer, Hallstatt	
	du fer, La Tène	
	romaine	violet
	franque	bleu foncé ou noir

3) Signes conventionnels supplémentaires :

	fonds de cabane
	pirogues anciennes
	pilotis, pieux anciens
	gués, passages d'eau

BIBLIOGRAPHIE

- 1) *Carte archéologique de la Belgique*, par VAN DER MALEN, 1871.
- 2) *Annales de la VI^e session du Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie Préhistorique*, Stockholm, 1874.
- 3) *Annales de la VII^e session du Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie Préhistorique*, Budapest, 1875.
- 4) *Carte archéologique de la Belgique. Période antéhistorique romaine et franque*, dressée à l'échelle de 1/375.000, par CAMILLE VAN DESSEL.
- 5) *Annales de la I^{re} session de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique*, page 258, Anvers. 1885.
- 6) *Annales de la II^{me} session de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique*, page 96 et pass. Namur 1886.
- 7) M. DE PUYDT et LOHEST. *Cartes des découvertes de l'âge de la pierre dans les environs de Liège, Namur, etc.* Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles. Tome V, 2^{me} fascicule, p. 65, 88 et carte p. 89. Bruxelles 1886.
- 8) *Comptes-rendus du III^e Congrès de la Fédération Historique et Archéologique de Belgique*, pp. 103, 114, 118, 139, 141, 151. Bruges, 1887.
- 9) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*. Tome VI, 2^{me} fascicule, p. 86, 1887-1888. Vœu émis pour la constitution d'une carte préhistorique d'une partie de la Belgique.
- 10) E. DELVAUX. *Essai d'une carte anthropologique préhistorique de Belgique à l'échelle de 1/20.000*. Bulletin de la Société Anthropologique de Bruxelles. Tome VI, 3^e fascicule, p. 305, 319. 1887-1888. Tome VII, 1^{er} fascicule, p. 22 à 154 et plus. 1888.
- 11) *La légende internationale pour les cartes préhistoriques*. Comptendu du Congrès d'Anthropologie et d'Archéologie et préhistorique, p. 946-960. 7^{me} session. Tome II. Namur 1886.
- 12) Baron ALF. DE LOË et EM. DE MUNCK. *Essai d'une carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons*. Bulletin de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles. Tome IV. 1890.
- 13) *Dictionnaire des Sciences Anthropologiques*. Page 671 à 674. Paris 1887.
- 14) ED. HUE. *Manuel de Recherches Préhistoriques*. publié par la Société Préhistorique Française. Page 101, 109. Paris 1929.
- 15) Capitaine OCTOBON. *Méthodes pour l'établissement des cartes préhistoriques*. Congrès de l'Institut International d'Anthropologie. II^e session. Prague 1924. P. 391.
- 16) JOS. H. NOENS *Rapport sur les découvertes préhistoriques faites au Pays de Waes*. Annales du XXIII^e Congrès de la Fédération Archéologique de Belgique. Tome II, p.p. 151 et suiv. Gand 1913.